



**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT**

N°4 – AVRIL 2017

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

- Publication Mensuelle-

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

**Mme Stéphanie TEN EYCK
Directrice Générale des Services Départementaux**

CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :

Service de l'Assemblée : Mmes Evelyne JANNY et Marie-Madeleine CASTEL

RESPONSABLE DE LA REDACTION :

**Mme Frédérique MOUCHARD
Chef du service de l'Assemblée**

IMPRESSION :

**M. Pascal TREIBER
Imprimerie Départementale
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)**

ABONNEMENTS :

**Service gratuit sur simple demande écrite adressée à M. le Président du Conseil
Départemental**

DEPOT LEGAL : N° 555

N° I.S.S.N. : 0996 – 9659

N°4 – avril 2017

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

48, Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19

54035 - NANCY CEDEX

TEL. : 03-83-94-54-54

FAX : 03-83-94-54-36



SOMMAIRE

COMMISSION PERMANENTE

- DECISIONS ADOPTEES LE 3 AVRIL 2017

PAGE 1

ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL

DIRECTION DES FINANCES, AFFAIRES JURIDIQUES, EVALUATION

Service des Finances

- ARRÊTÉ DIFAJE N° 02/ FINANCES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

PAGE 6

Service de l'Assemblée

- ARRÊTÉ DIFAJE/ASS N°1099MMC17 CONFÉRANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DU TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE

PAGE 7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOLIDARITES

Service Protection Maternelle et Infantile

- ARRÊTÉ N°2017-3 ETABLISSANT LA LISTE DES CONSULTATIONS DE PMI EN MEURTHE ET MOSELLE

PAGE 19

- ARRÊTÉ 2017-DISAS-106-PMI RELATIF A LA MODIFICATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRECHE « LES P'TITS PANDAS » A PULNOY	PAGE 25
- AVIS 2017-DISAS-107-PMI RELATIF A LA MODIFICATION DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES PRIMEVERES » A LUDRES	PAGE 26
- _AVIS 2017-DISAS-127-PMI RELATIF AU CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LA CLEF DES CHAMPS » A BACCARAT	PAGE 26
- AVIS 2017-DISAS-128-PMI RELATIF AU CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES COPAINS D'ABORD » A BLAMONT	PAGE 27
- AVIS 2017-DISAS-129-PMI RELATIF AU CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL «VITAMINES» A BADONVILLER	PAGE 28
- AVIS 2017-DISAS-130-PMI RELATIF A LA TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES P'TITS D'BULL » A BLENOD LES TOUL	PAGE 28

00000
000
0

COMMISSION PERMANENTE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2017

N° DU RAPPORT	NATURE DE L'AFFAIRE	DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
	<u>Commission Solidarité</u>	
1	CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN LIEU D'ACCUEIL PARENTS-ENFANTS À BLÂMONT	ADOPTÉ
2	INTERVENTION DES ANIMATRICES DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS (RAM) DANS LE CADRE DE LA FORMATION OBLIGATOIRE DES ASSISTANTS MATERNELS	ADOPTÉ
3	PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES PERSONNELS DU REMM "LE BEL'R" ET D'ADHÉSION AU GEP SO	ADOPTÉ
4	CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT AU RÉSEAU TERRITORIAL DE SANTÉ RESAPEG	ADOPTÉ
	<u>Commission Education</u>	
5	CONVENTION D'AUTORISATION TEMPORAIRE DE PASSAGE ET D'OCCUPATION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE DU COLLÈGE CLAUDE LE LORRAIN PAR L'ASSOCIATION LORRAINE D'AIDE AUX PERSONNES GRAVEMENT HANDICAPÉES (ALAGH).	ADOPTÉ
6	LOGEMENTS DANS LES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTÉ
7	DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX DANS LES COLLÈGES PUBLICS.	ADOPTÉ
8	FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS - SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES À LA DOTATION ANNUELLE DE FONCTIONNEMENT.	ADOPTÉ
9	SOUTIEN FINANCIER POUR LA SCOLARISATION EN MILIEU HOSPITALIER DES ADOLESCENTS MALADES DE LA CITÉ SCOLAIRE JACQUES CALLOT À VANDOEUVRE-LÈS-NANCY	ADOPTÉ
10	PARTICIPATION FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT POUR L'UTILISATION PAR LES COLLÉGIENS DES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLECTIVITÉS OU ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.	ADOPTÉ
11	CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA DEMI-PENSION DU COLLÈGE FERDINAND BUISSON - ANNÉE 2017	ADOPTÉ

12	DOTATIONS FINANCIÈRES POUR L'ÉQUIPEMENT DES COLLÈGES PUBLICS	ADOPTE
13	DOTATIONS FINANCIÈRES POUR L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS DANS LES COLLÈGES PUBLICS - ANNÉE 2017	ADOPTE
14	FONDS D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES ET À L'ÉQUIPEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES ASSOCIATIONS	ADOPTE
15	CONTRATS SPORTIFS ET SOLIDAIRES	ADOPTE
16	AIDES AUX STRUCTURES DÉPARTEMENTALES SPORTIVES : SPORT SCOLAIRE ET GESAL	ADOPTE
17	AIDES AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES	ADOPTE
18	COOPÉRATION INTERNATIONALE : APPUI AUX ACTEURS DE TERRAIN	ADOPTE
19	COMPAGNIES DE THÉÂTRE EN CHARGE DE LA GESTION D'UN LIEU DE DIFFUSION	ADOPTE
20	CENTRES ET ACTEURS CULTURELS	ADOPTE
21	LIEUX DE DIFFUSION	ADOPTE
22	MUSÉE DU CHÂTEAU DES LUMIÈRES À LUNÉVILLE : ACQUISITIONS 2017	ADOPTE
23	ACHAT D'UNE PARTIE DU CHARTRIER DE LUDRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	ADOPTE
24	PORTAIL NATIONAL "FRANCEARCHIVES.FR" ET PORTAIL EUROPÉEN DES ARCHIVES (ARCHIVES PORTAL EUROPE - APE) : CONVENTION DE PARTENARIAT	ADOPTE
25	BOURSES DÉPARTEMENTALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	ADOPTE
26	SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX ACTIVITÉS TOURISTIQUES - RELAIS DES GÎTES ET DU TOURISME VERT	ADOPTE
	<u>Commission Education</u> <u>Commission Agriculture et Environnement</u>	
27	PARTENARIAT AVEC LA MAISON DU TOURISME EN PAYS TERRES DE LORRAINE	ADOPTE
	<u>Commission Territoriale de Briey</u>	
28	CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE BRIEY	ADOPTE
29	CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE DE BRIEY	ADOPTE
30	CTS - INVESTISSEMENT - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES - TERRITOIRE DE BRIEY	ADOPTE

	<u>Commission Territoriale de Terres de Lorraine</u>	
31	CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE	ADOPTÉ
32	CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE	ADOPTÉ
33	CTS - INVESTISSEMENT - SOUTIEN AUX COMMUNES FRAGILES - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE	ADOPTÉ
	<u>Commission territoriale du Val de Lorraine</u>	
34	CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE VAL DE LORRAINE	ADOPTÉ
35	CTS - INVESTISSEMENT - APPUI AUX PROJETS TERRITORIAUX - TERRITOIRE DE VAL DE LORRAINE	ADOPTÉ
	<u>Commission Territoriale du Grand Nancy</u>	
36	CTS - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU GRAND NANCY	ADOPTÉ
	<u>Commission Aménagement</u>	
37	RD 40 – CUSTINES - DÉCLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL	ADOPTÉ
38	RD 913 – CEINTREY - ECHANGE DE PARCELLES	ADOPTÉ
39	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL - PONTS, STRUCTURES ET OUVRAGES : CONVENTION D'ENTRETIEN À SIGNER AVEC LA COMMUNE DE VILLERS-LA-MONTAGNE (RD 26B)	ADOPTÉ
40	LIAISON BELVAL/A30 CARREFOUR RD 26 RD 26C - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE TIERCELET RELATIVE AUX AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS ET AUX TRAVAUX DE RÉSEAUX RÉALISÉS AU LIEU-DIT " DEVANT LE FORT "	ADOPTÉ
	<u>Commission Agriculture et Environnement</u>	
41	RÈGLEMENT - ESPÈCES PATRIMONIALES ET INVASIVES	ADOPTÉ
42	PROJETS LOCAUX	ADOPTÉ
43	ESPACES NATURELS SENSIBLES : RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'ACTIONS DE SENSIBILISATION - CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE LORRAINE	ADOPTÉ
44	FILIÈRE FOIN - OPÉRATIONS D'ANIMATION ET DE SENSIBILISATION	ADOPTÉ
45	CITÉ DES PAYSAGES	ADOPTÉ

46	CITÉ DES PAYSAGES - ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA PROMOTION DU MASSIF FORESTIER DE HAYE - CARTE DES POINTS REMARQUABLES	ADOPTE
47	PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION "ETUDES ET CHANTIERS ENGAGEMENT CIVIQUE"	ADOPTE
48	PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET L'ASSOCIATION PATRIMOINE VAUDÉMONT (APAVA)	ADOPTE
49	CONVENTION FIXANT LES MODALITÉS OPÉRATIONNELLES ET - FINANCIÈRES DES MISSIONS D'OPÉRATEUR FONCIER DE LA SAFER - AVENANT DE PROLONGATION	ADOPTE
50	DÉLIBÉRATION ORDONNANT L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE, FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL D'ARNAVILLE ET FIXANT LE PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION	ADOPTE
	<u>Commission Développement et Insertion</u>	
51	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) 2017 - ACTIONS "DÉVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ENTRE L'INSERTION ET LES ENTREPRISES"	ADOPTE
52	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) 2017 - ACTION "ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS"	ADOPTE
53	RÉGULARISATIONS DES CONVENTIONNEMENTS AVEC LES CCAS POUR L'ANNÉE 2016	ADOPTE
54	ADHÉSION AU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ECONOMIE SOLIDAIRE (RTES) - COTISATION 2017	ADOPTE
	<u>Commission Finances et Europe</u>	
55	CONVENTION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE (SDIS) RELATIVE À LA DISPONIBILITÉ D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE PENDANT SON TEMPS DE TRAVAIL.	ADOPTE
56	CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AUPRÈS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN "ENTENTE MEURTHE-MADON".	ADOPTE
57	ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE - COTISATION 2016	ADOPTE
58	AUTORISATION D'ACCÈS SUR PARCELLES DÉPARTEMENTALES POUR RÉALISATION DE TRAVAUX	ADOPTE
59	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 50 % : PRÉSENCE HABITAT (NEUVES-MAISONS)	ADOPTE
60	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 50 % : LOGIEST (PAGNY-SUR-MOSELLE)	ADOPTE

61	DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT DE 100% : AMSEAA (DÉPARTEMENT):	ADOPTE
62	INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE SUR LES MARCHÉS PUBLICS	ADOPTE
63	ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'EVALUATION	ADOPTE
64	AUTORISATION AU TITRE DES MANDATS SPÉCIAUX - DÉPLACEMENT À SIDI KACEM (MAROC) DU 3 AU 9 AVRIL 2017	ADOPTE
65	CONVENTION AVEC L'AMICALE DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX ET DÉPARTEMENTAUX DE LORRAINE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017	ADOPTE

DIRECTION DES FINANCES, AFFAIRES JURIDIQUES, EVALUATION**Service des Finances****ARRÊTÉ DIFAJE N° 02/ FINANCES DU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE****VU**

Les articles L3131-2 al.4 et L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation du 2 avril 2015 du conseil départemental de Meurthe et Moselle accordée au Président,
Vu la délibération n°FIN14 du 21 février 2011 autorisant la création d'un budget annexe pour la régie de la colline de Sion-Vaudémont pour gérer l'activité de restauration sur le site,
Vu la délibération n°FIN16 du 11 avril 2011 autorisant l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe de la régie de la colline de Sion-Vaudémont,
Vu l'offre de La Banque Postale pour le renouvellement de la ligne de trésorerie dont l'échéance surviendra le 17 mai 2017,

DECIDE

Article 1^{er} : Le renouvellement de la ligne de trésorerie interactive sera opéré à hauteur de 300 000€ (trois cent mille euros) à compter de la signature du contrat pour une durée d'un an auprès de La Banque Postale.

Article 2 : La ligne de trésorerie interactive a les caractéristiques suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| - durée d'utilisation : | - 1 an |
| - taux d'intérêt : | - Eonia Flooré + marge de 0,59% |
| - process de traitement automatique : | - tirage : crédit d'office |
| | - remboursement : débit d'office |
| - demande de tirage/remboursement : | - minimum 10 000€ |
| - demande tirage/remboursement : | - J+1 |
| - paiement des intérêts : | - trimestre |
| - frais de dossier : | - 450€ |
| - commission de non utilisation : | - 0% à 0,10 % suivant 3 paliers |

Article 3 : La collectivité s'engage, pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du contrat.

Article 4 : Il sera rendu compte de cette décision lors d'une prochaine séance du conseil départemental.

Fait à Nancy, le 28 avril 2016

Le Président du Conseil Départemental,

Mathieu KLEIN

---ooOoo---

Service de l'Assemblée**ARRÊTÉ DIFAJE/ASS N°1099MMC17 CONFÉRANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES DU TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE**

Le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle du 2 avril 2015 portant élection du président du conseil départemental,

VU l'arrêté portant organisation des services du département de Meurthe-et-Moselle,

SUR la proposition de la Directrice Générale des Services du département de Meurthe-et-Moselle,

ARRÊTE**Article 1 : DELEGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR DES SERVICES SUR LE TERRITOIRE, MONSIEUR DENIS MANGIN.**

1-A : Délégation de signature est donnée à M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire de Terres de Lorraine, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

concernant la gestion du personnel

- 1A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du directeur des services sur le territoire, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,
- 1A-2 : les avis relatifs à la notation et l'évaluation de l'ensemble des agents placés sous l'autorité hiérarchique du directeur des services sur le territoire de Terres de Lorraine,
- 1A-3 : les dossiers de proposition d'obtention de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale pour le personnel de la direction du territoire de Terres de Lorraine,

concernant la gestion du territoire

- 1A-4 : les actes relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés publics et les actes relatifs à leur passation pour les marchés inférieurs à 90 000 € hors taxes,
- 1A-5 : les courriers, notes de service, et de manière générale, tout acte relatif à la gestion, l'organisation, le fonctionnement du territoire qui ne sont pas expressément délégués au titre du présent arrêté,

concernant la contractualisation

- 1A-6 : les courriers, notes de service, et de manière générale, tout acte relatif aux relations avec les partenaires et tiers dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de la contractualisation du département avec les territoires.

1-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MANGIN, la délégation qui lui est conférée par l'article 1-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
1A-1 à 1A-5	M. Olivier MANGEAT, Directeur adjoint aménagement	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, Déléguée aux fonctions ressources	M. Cédric BERNARD, Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS
1A-6	Mme Martine MAJCHRZAK, Déléguée territoriale contractualisation	M. Olivier MANGEAT, Directeur adjoint aménagement	M. Cédric BERNARD, Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS

Article 2 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE LA MAISON DES SOLIDARITES COLOMBEY/TOUL FONCTION DIRECTEUR ADJOINT AUX SOLIDARITES, MONSIEUR CEDRIC BERNARD

2-A : Délégation de signature est donnée à M. Cédric BERNARD, responsable de la MDS Colombey/Toul fonction DITAS, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

concernant la gestion du personnel

- 2A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable de la MDS Colombey/Toul fonction DITAS, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,

concernant la gestion courante de la MDS Colombey/Toul

- 2A-2 : les courriers, notes d'information, bordereaux d'envoi nécessaires à la gestion courante de la MDS,
- 2A-3 : les actes de l'ordonnateur dans le cadre des régies d'avances et de recettes de la MDS,
- 2A-4 : les décisions individuelles dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées dans le cadre de la fonction de DITAS,
- 2A-5 : *Les autorisations nécessaires aux agents placés sous son autorité, permettant d'effectuer les opérations suivantes :*
 - *retirer le courrier présenté par la poste ou par toute entreprise chargée de l'acheminement du courrier, en particulier, signer l'accusé de réception nécessaire au retrait des plis adressés à l'autorité territoriale ou à un agent exerçant une fonction d'autorité sur le territoire (à l'exception de ceux qui portent la mention "personnel"),*
 - *prendre en charge les colis adressés à la collectivité, en particulier, signer l'avis de remise du colis, prendre en charge les plis et colis remis en mains propres par des particuliers, toute personne morale de droit public ou privé, en particulier, signer la décharge de remise des plis ou colis.*

2-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric BERNARD, la délégation qui lui est conférée par l'article 2-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
2A-1 et 2A-5	M. Denis MANGIN, Directeur des services territoriaux	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, Déléguée aux fonctions ressources	Mme Anne-Sophie DOLCINI, Responsable de la MDS Neuves- Maisons/Vézelize	/
2A-2 à 2A-3	M. Denis MANGIN, Directeur des services territoriaux	Mme Marie-Line LIEB, responsable de protection de l'enfance MDS Colombey/Toul	Mme Brigitte DERLON, Médecin de MDS fonction territoriale MDS Colombey/Toul	Mme Anne-Sophie DOLCINI, Responsable de la MDS Neuves- Maisons/Vézelize
2A-4	M. Jean-Pierre DUBOIS-POT, Responsable service Habitat	Mme Anne POIREL, Déléguée territoriale de travail social	M. Denis MANGIN, Directeur des services territoriaux	/

Article 3 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DE LA MAISON DES SOLIDARITES NEUVES-MAISONS/VEZELISE, MADAME ANNE-SOPHIE DOLCINI

3-A : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Sophie DOLCINI, responsable de la MDS de Neuves-Maisons/Vézelize, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

concernant la gestion du personnel

- 3A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique responsable de la MDS de Neuves-Maisons/Vézelize, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,

concernant la gestion courante de la MDS Neuves-Maisons/Vézelize

- 3A-2 : les courriers, notes d'information, bordereaux d'envoi nécessaires à la gestion courante de la MDS,
- 3A-3 : les actes de l'ordonnateur dans le cadre des régies d'avances et de recettes de la MDS,
- 3A-4 : les autorisations nécessaires aux agents placés sous son autorité, permettant d'effectuer les opérations suivantes :
 - retirer le courrier présenté par la poste ou par toute entreprise chargée de l'acheminement du courrier, en particulier, signer l'accusé de réception nécessaire au retrait des plis adressés à l'autorité territoriale ou à un agent exerçant une fonction d'autorité sur le territoire (à l'exception de ceux qui portent la mention "personnel"),
 - prendre en charge les colis adressés à la collectivité, en particulier, signer l'avis de remise du colis, prendre en charge les plis et colis remis en mains propres par des particuliers, toute personne morale de droit public ou privé, en particulier, signer la décharge de remise des plis ou colis.

3-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie DOLCINI, la délégation qui lui est conférée par l'article 3-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
3A-1	M. Denis MANGIN, Directeur des services territoriaux	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, Déléguée aux fonctions ressources	M. Cédric BERNARD, Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS	/
3A-2 à 3A-4	Mme Astrid CHIAPPINI, Responsable de protection de l'enfance MDS Neuves-Maisons /Vézelize	Mme Elodie DAILLY, Médecin de MDS Neuves-Maisons/Vézelize	M. Denis MANGIN, Directeur des services territoriaux	M. Cédric BERNARD, Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS

Article 4 : DELEGATION DE SIGNATURE AU MEDECIN DE MDS COLOMBEY/TOUL FONCTION TERRITORIALE, MADAME LE DOCTEUR BRIGITTE DERLON

4-A : Délégation de signature est donnée au docteur Brigitte DERLON, médecin de MDS Colombey/Toul fonction territoriale, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 4A-1 : les décisions administratives et les courriers de suivi concernant le fonctionnement des consultations de la petite enfance, la surveillance médicale en école maternelle et les actions de prévention individuelles et collectives dans le champ de la santé des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de planification et éducation familiale de la MDS,
- 4A-2 : les avis concernant le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance pour l'ensemble du territoire,
- 4A-3 : les décisions individuelles concernant l'agrément des assistants maternels et familiaux pour l'ensemble du territoire, dont les décisions relatives à la procédure d'instruction (à l'exception des retraits, suspensions et restrictions et des décisions prises sur recours gracieux), ainsi que celles relatives à la formation et au suivi professionnel des assistants maternels,
- 4A-4 : les actes relatifs à l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou aide-ménagère au titre de l'aide périnatale pour l'ensemble du territoire,

- 4A-5 : le traitement des informations préoccupantes et les demandes de mesures administratives et judiciaires de protection de l'enfant pour l'ensemble du territoire,
- 4A-6 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du docteur DERLON, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,

4-B : En cas d'absence ou d'empêchement du docteur DERLON, la délégation qui lui est conférée par l'article 4-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
4A-1 à 4A-5	Mme le docteur Françoise HIMON, adjointe du responsable départemental de la PMI	Mme le docteur Solenn LALLEMAND, Médecin de MDS fonction territoriale MDS Pont-à- Mousson	Mme le docteur Marie Christine COLOMBO, Responsable départementale de la PMI	/
4A-6	M. Denis MANGIN, Directeur des services territoriaux	M. Cédric BERNARD, Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS	Mme Elodie DAILLY, Médecin de MDS Neuves- Maisons/Vézelize	Mme Anne-Sophie DOLCINI, Responsable de la MDS Neuves- Maisons/Vézelize

Article 5 : DELEGATION DE SIGNATURE AU MEDECIN DE MDS NEUVES-MAISONS/VEZELISE, MADAME LE DOCTEUR MADAME LE DOCTEUR ELODIE DAILLY

5-A : Délégation de signature est donnée au docteur Elodie DAILLY, médecin de MDS Neuves-Maisons/Vézelize, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 5A-1 : l'organisation et les courriers de suivi concernant le fonctionnement des consultations de la petite enfance de la MDS, la surveillance médicale en école maternelle et les actions de prévention individuelles et collectives dans le champ de la santé des femmes enceintes, des enfants de moins de 6 ans et de planification et éducation familiale à l'exception des décisions de demande de mesure et de traitement des informations préoccupantes,
- 5A-2 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du docteur DAILLY, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement après accord du Médecin de MDS à fonction territoriale pour une continuité de service dans le territoire.

5-B : En cas d'absence ou d'empêchement du docteur DAILLY, la délégation qui lui est conférée par l'article 5-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
5A-1	Mme Brigitte DERLON, Médecin de MDS fonction territoriale MDS Colombey/Toul	Mme le docteur Françoise HIMON, adjointe du responsable départemental de la PMI	Mme le docteur Solenn LALLEMAND, Médecin de MDS fonction territoriale Val De Lorraine	/
5A-2	Mme Anne-Sophie DOLCINI, Responsable de la MDS Neuves- Maisons/Vézelize	Mme Brigitte DERLON, Médecin de MDS fonction territoriale MDS Colombey/Toul	M. Denis MANGIN, Directeur des services territoriaux	M. Cédric BERNARD, Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS

Article 6 : DELEGATION DE SIGNATURE AU DELEGUE TERRITORIAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE, MONSIEUR AURELIEN LAVIGNE

6-A : Délégation de signature est donnée à M. Aurélien LAVIGNE, responsable de la mission « protection de l'enfance » du territoire d'action médico-sociale, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 6A-1 : les actes relatifs aux aides à domicile permettant aux familles d'assurer à leurs enfants la santé, la sécurité et l'éducation telles que :
 - ☞ aides financières enfance famille,
 - ☞ intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF) ou aide-ménagère au titre de la protection de l'enfance,
 - ☞ mise en place d'une action éducative à domicile,
 - ☞ les actes relatifs aux admissions en accueil de jour en matière de protection administrative et de protection judiciaire,
 - ☞ contrat d'accueil chez un(e) assistant(e) familial(e),
- 6A-2 : les actes relatifs aux admissions dans le service départemental de l'aide sociale à l'enfance des bénéficiaires (enfants, jeunes majeurs, mères isolées),
- 6A-3 : les décisions relatives aux bénéficiaires précités compte-tenu de leur statut juridique et les correspondances relatives au traitement juridique des situations individuelles (statut des enfants, gestion des biens, tutelle),
- 6A-4 : les demandes de prise en charge de frais liés à la vie quotidienne, à la santé, aux loisirs et vacances concernant les enfants confiés,
- 6A-5 : les actes relatifs à la surveillance des mineurs hébergés hors du domicile parental,
- 6A-6 : les correspondances relatives aux signalements aux Parquets d'enfants en danger,
- 6A-7 : les actes administratifs et les correspondances relatifs à la fonction d'administrateur ad hoc,
- 6A-8 : la saisine des juridictions judiciaires dans le cadre des missions de protection de l'enfance,
- 6A-9 : les demandes de prise en charge financière en matière de transport des enfants
- 6A-10 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du délégué territorial de protection de l'enfance du territoire précité, notamment l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement.

6-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien LAVIGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 6-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
6A-1 à 6A-8	Mme Fanny VILLEMIN DTPE Val de Lorraine	Mme Claudine ANTOINE DTPE Longwy	Mme Carole BARTH- HAILLANT, directrice adjointe Enfance Famille	/
6A-9	Mme Marie-Line LIEB, responsable de protection de l'enfance MDS Colombey/Toul	Mme Astrid CHIAPPINI Responsable de la protection de l'enfance MDS Neuves- Maisons/Vézelize	M. Cédric BERNARD Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux
6A-10	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée aux fonctions ressources	M. Cédric BERNARD Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS	Mme Anne-Sophie DOLCINI Responsable de la MDS Neuves- Maisons/Vézelize

Article 7 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE MDS COLOMBEY/TOUL, MADAME MARIE-LINE LIEB

7-A : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Line LIEB, responsable protection de l'enfance MDS Colombey/Toul, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 7A-1 : les projets pour l'enfant,
- 7A-2 : les projets individualisés en placement familial,
- 7A-3 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable de la protection de l'enfance, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,

7-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Line LIEB, la délégation qui lui est conférée par l'article 7-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
7A-1 à 7A-2	Mme Astrid CHIAPPINI, responsable protection de l'enfance MDS Neuves- Maisons/Vézelize	M. Aurélien LAVIGNE, délégué territorial de protection de l'enfance	Mme Carole BARTH- HAILLANT, directrice adjointe Enfance Famille	/
7A-3	Mme Astrid CHIAPPINI, responsable protection de l'enfance MDS Neuves-Maisons /Vézelize	M. Cédric BERNARD, Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux	Mme Anne-Laure SLOWENSKY Déléguée territoriale fonction ressources

Article 8 : DELEGATION DE SIGNATURE AU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE MDS NEUVES-MAISONS/VEZELISE, MADAME ASTRID CHIAPPINI

8-A : Délégation de signature est donnée à Mme Astrid CHIAPPINI, responsable protection de l'enfance MDS Neuves-Maisons/Vézelize, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 8A-1 : les projets pour l'enfant,
- 8A-2 : les projets individualisés en placement familial,
- 8A-3 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable de la protection de l'enfance, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,

8-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Astrid CHIAPPINI, la délégation qui lui est conférée par l'article 8-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
8A-1 à 8A-2	Mme Marie-Line LIEB, responsable de protection de l'enfance MDS Colombey/Toul	M. Aurélien LAVIGNE, délégué territorial de protection de l'enfance	Mme Carole BARTH-HAILLANT, directrice adjointe Enfance Famille	/
8A-3	Mme Marie-Line LIEB, responsable de protection de l'enfance MDS Colombey/Toul	Mme Anne-Sophie DOLCINI, Responsable de la MDS Neuves- Maisons/Vézelize	M. Denis MANGIN, directeur des services territoriaux	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, Déléguée territoriale fonction ressources

Article 9 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA DELEGUEE TERRITORIALE DE TRAVAIL SOCIAL, MADAME ANNE POIREL

9-A : Délégation de signature est donnée à Mme Anne POIREL, déléguée territoriale de travail social du territoire Terres de Lorraine, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

Concernant la gestion courante :

- 9A-1 : les décisions de mise en œuvre des accompagnements sociaux par les Conseillers en Economie Sociale et Familiale et Assistants Sociaux de service social départemental.
- 9A-2 :
 - les actes d'engagement, tels que la liste récapitulative des secours d'urgence, les courriers, notes d'information, bordereaux d'envoi,
 - les lettres de missions aux Conseillers en Economie Sociale et Familiale et Assistants Sociaux de service social départemental pour mise en œuvre des obligations des services

départementaux telles que l'évaluation suite à information préoccupante (CEMMA), prévention des expulsions locatives, demandes d'évaluation par convention partenariales (exemple : Préfecture),

- 9A-3:
 - les décisions individuelles relatives à l'ouverture, la prorogation, la suspension ou l'arrêt d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) concernant une personne majeure percevant des prestations sociales,
 - les décisions relatives à la désignation, la prorogation, la suspension ou l'arrêt de l'intervention de l'organisme ou de la personne chargée de mettre en œuvre une MASP,
 - les signalements au procureur de la république pour l'ouverture d'une mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) en faveur d'une personne majeure percevant des prestations sociales sur avis conforme de la Responsable du Service Adultes Vulnérables,
 - la saisine des juridictions judiciaires dans le cadre des signalements de majeurs à protéger (autres situations : demande de protection juridique).

9-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne POIREL, la délégation qui lui est conférée par l'article 9-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
9A 1 et 9-A 2	Mme Christelle MEHAT, DTTS Val de Lorraine	Mme Dominique FEUERSTEIN, DTTS Lunéville	Mme Angélique DURUPT, Responsable du service social départemental	Mme Françoise KUIJLAARS, directrice adjointe de l'action sociale et insertion
9A-3	Mme Christelle MEHAT, DTTS Val de Lorraine	Mme Dominique FEUERSTEIN, DTTS Lunéville	Mme Françoise KUIJLAARS, directrice adjointe de l'action sociale et insertion	/

Article 10 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DU SERVICE ECONOMIE SOLIDAIRE ET INSERTION, MADAME NICOLE PETITFOUR

10-A : Délégation de signature est donnée à Mme Nicole PETITFOUR, responsable du service économie sociale et solidaire du territoire, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 10A-1: les décisions individuelles relatives aux dispositifs d'insertion en application des orientations départementales,
- 10A-2 : les décisions individuelles relatives à la prorogation, la suspension du versement de l'allocation du R.S.A., la radiation du dispositif, la désignation de la personne chargée d'établir le contrat d'insertion et d'en coordonner la mise en œuvre et la signature des contrats d'insertion,
- 10A-3: les décisions d'attribution de secours du fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJ),
- 10A-4 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du responsable d'insertion, notamment, l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement.

10-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nicole PETITFOUR, la délégation qui lui est conférée par l'article 10-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
10A-1 à 10A-3	Mme Hanane MACHKOUR, Chargée de développement	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	Etienne POIZAT, directeur de l'action sociale et insertion
10A-4	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, Déléguée territoriale fonction ressources	Mme Hanane MACHKOUR, Chargée de développement

Article 11 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA RESPONSABLE DU SERVICE PERSONNES AGEES/PERSONNES HANDICAPEES, MADAME CATHERINE CLAUSSE

11-A : la délégation de signature est donnée à Mme Catherine CLAUSSE, responsable territoriale du service personnes âgées/personnes handicapées, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 11A-1 : les actes relatifs à la gestion courante du service territorial Personnes Agées/Personnes Handicapées, notamment la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique de la responsable territoriale : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement.

11-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLAUSSE, la délégation qui lui est conférée par l'article 11-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Article	suppléant n°1	suppléant n°2	suppléant n°3
11A-1	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, Déléguée territoriale fonction ressources	. Cédric BERNARD, Responsable MDS Colombey/Toul fonction DITAS

Article 12 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU DIRECTEUR TERRITORIAL ADJOINT EN CHARGE DE L'AMENAGEMENT, MONSIEUR OLIVIER MANGEAT

12-A : délégation de signature est donnée à M. Olivier MANGEAT, directeur territorial adjoint en charge de l'aménagement sur le territoire à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences du service :

- 12A-1 : les autorisations de voirie ne donnant pas lieu à redevance,
- 12A-2 : toutes les correspondances ou actes rentrant dans le cadre de la préparation et de l'exécution des délibérations du conseil départemental ne nécessitant pas la signature du vice-président ou de la directrice générale des services tels que :
 - les notes techniques sans difficultés,
 - les courriers à caractère d'information ou d'avis,
- 12A-3 : les correspondances à caractère décisionnel ne nécessitant pas la signature du président, du vice-président délégué ou de la directrice générale des services telles que :
 - les courriers relatifs à un choix technique ayant des conséquences financières, liés à un projet extérieur,
- 12A-4 : les arrêtés d'alignement individuel et de délimitation,
- 12A-5 : les actes relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés publics et les actes relatifs à leur passation pour les marchés inférieurs à 90 000 € hors taxes,
- 12A-6 : les actes concernant la gestion courante du personnel relevant de sa responsabilité : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les entretiens professionnels,
- 12A-7 : *les autorisations nécessaires aux agents placés sous son autorité, permettant d'effectuer les opérations suivantes :*
 - *retirer le courrier présenté par La Poste ou par toute entreprise chargée de l'acheminement du courrier, en particulier, signer l'accusé de réception nécessaire au retrait des plis adressés à l'autorité territoriale ou à un agent exerçant une fonction d'autorité sur le territoire (à l'exception de ceux qui portent la mention "personnel"),*
 - *prendre en charge les colis adressés à la collectivité, en particulier, signer l'avis de remise du colis en question,*
 - *prendre en charge les plis et colis remis en mains propres par des particuliers, toute personne morale de droit public ou privé, en particulier, signer la décharge de remise des plis ou colis en question.*
- 12A-8 : les dépôts de plaintes simples auprès d'un service de police, de gendarmerie ou auprès du parquet *par écrit*, au nom et pour le compte du département, en cas de préjudice causé à la collectivité sur le réseau routier.

12-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MANGEAT, la délégation qui lui est conférée par l'article 12-A est exercée dans l'ordre du tableau suivant:

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°3
12A-1 à 12-5	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	M. Patrick POIRSON, Technicien exploitation	M. Paulo DE SOUSA, Technicien ingénierie secteur Sud	M. Pascal CHRISTOPHE, Technicien ingénierie secteur Nord Est
12A-6 à 12A-8	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée aux fonctions ressources	M. Patrick POIRSON, Technicien exploitation	M. Paulo DE SOUSA, Technicien secteur Sud

Article 13 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU TECHNICIEN EXPLOITATION EN CHARGE DE LA RÉGIE, MONSIEUR PATRICK POIRSON

13-A : délégation de signature est donnée à M. Patrick POIRSON, technicien exploitation en charge de la régie sur le territoire, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences du service :

- 13A-1 : toutes les correspondances ou actes rentrant dans le cadre de la préparation et de l'exécution des délibérations du conseil départemental ne nécessitant pas la signature du vice-président ou de la directrice générale des services tels que :
 - les notes techniques sans difficultés,
 - les courriers à caractère d'information ou d'avis,
- 13A-2 : les correspondances à caractère décisionnel ne nécessitant pas la signature du président, du vice-président délégué ou de la directrice générale des services telles que :
 - les courriers relatifs à un choix technique ayant des conséquences financières, liés à un projet extérieur,
- 13A-3 : les actes relatifs à l'exécution et au règlement des marchés publics suivis au niveau territorial,
- 13A-4 : les actes concernant la gestion courante du personnel de la régie de Terres de Lorraine relevant de sa responsabilité.

13-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick POIRSON, la délégation qui lui est conférée par l'article 13-A est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Articles	Suppléant n°1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
13A-1 à 13A-3	M. Olivier MANGEAT, DITAM	M. Pascal ENGEL, Assistant exploitation	M. Régis LAFROGNE, Chef de centre Toul	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire
13A-4	M. Olivier MANGEAT, DITAM	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée aux fonctions ressources	M. Pascal ENGEL, Assistant exploitation	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire

Article 14 : DELEGATION DE SIGNATURE AU CHEF DE CENTRE D'EXPLOITATION DE TOUL, MONSIEUR REGIS LAFROGNE

14-A : Délégation de signature est donnée à M. Régis LAFROGNE, chef de centre d'exploitation de Toul, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 14A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel qui lui est rattaché directement : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement, les entretiens professionnels des agents de service du territoire.

14-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis LAFROGNE, la délégation qui lui est conférée par l'article 14-A est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
14A-1	M. Patrick POIRSON, Technicien exploitation	M. Olivier MANGEAT, directeur adjoint aménagement	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée aux fonctions ressources	M. Pascal ENGEL, Assistant exploitation

Article 15 : DELEGATION DE SIGNATURE AU CHEF DE CENTRE D'EXPLOITATION DE NEUVES-MAISONS, MONSIEUR CEDRIC RIMOLDI

15-A : Délégation de signature est donnée à M. Cédric RIMOLDI, chef de centre d'exploitation de Neuves-Maisons, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 15A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel qui lui est rattaché directement : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement, les entretiens professionnels des agents de service du territoire.

15-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric RIMOLDI, la délégation qui lui est conférée par l'article 15-A est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
15A-1	M. Patrick POIRSON, Technicien exploitation	M. Olivier MANGEAT, directeur adjoint aménagement	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée aux fonctions ressources	M. Pascal ENGEL, Assistant exploitation

Article 16 : DELEGATION DE SIGNATURE AU CHEF DE CENTRE D'EXPLOITATION DE VEZELISE, MONSIEUR DAVID OLIVIER

16-A : Délégation de signature est donnée à M. David OLIVIER, chef de centre d'exploitation de Vézélise, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 16A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel qui lui est rattaché directement : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement, les entretiens professionnels des agents de service du territoire.

16-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. David OLIVIER, la délégation qui lui est conférée par l'article 16-A est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
16A-1	M. Patrick POIRSON, Technicien exploitation	M. Olivier MANGEAT, directeur adjoint aménagement	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée aux fonctions ressources	M. Pascal ENGEL, Assistant exploitation

Article 17 : DELEGATION DE SIGNATURE AU CHEF DE CENTRE D'EXPLOITATION D'HAROUÉ, MONSIEUR JEAN-POL ANTOINE

17-A : Délégation de signature est donnée à M Jean-Pol ANTOINE, chef de centre d'exploitation d'Haroué, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 17A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel qui lui est rattaché directement : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement, les entretiens professionnels des agents de service du territoire.

17-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pol ANTOINE, la délégation qui lui est conférée par l'article 17-A est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
17A-1	M. Patrick POIRSON, Technicien exploitation	M. Olivier MANGEAT, directeur adjoint aménagement	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée aux fonctions ressources	M. Pascal ENGEL, Assistant exploitation

Article 18 : DELEGATION DE SIGNATURE AU CHEF DE CENTRE D'EXPLOITATION DE VANDELEVILLE, MONSIEUR FRANCOIS PY

18-A : Délégation de signature est donnée à M. François PY, chef de centre d'exploitation de Vandéleville, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 18A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel qui lui est rattaché directement : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement, les entretiens professionnels des agents de service du territoire.

18-B : En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PY, la délégation qui lui est conférée par l'article 18-A est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3	Suppléant n°4
18A-1	M. Patrick POIRSON, Technicien exploitation	M. Olivier MANGEAT, directeur adjoint aménagement	Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée aux fonctions ressources	M. Pascal ENGEL, Assistant exploitation

Article 19 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA DELEGUEE TERRITORIALE AUX FONCTIONS RESSOURCES, MADAME ANNE-LAURE SLOWENSKY

19-A : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Laure SLOWENSKY, déléguée territoriale aux fonctions ressources sur le territoire, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du président du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 19A-1 : les notes et correspondances,
- 19A-2 : les actes relatifs à la préparation, l'exécution et le règlement des marchés publics limités à 15 000 € hors taxes et passés selon des procédures adaptées, conformément aux règles internes définies par le conseil général départemental,
- 19A-3 : l'émission de bons de commande et lettres de commande,
- 19A-4 : les actes d'engagement et de liquidation des dépenses relatives aux missions relevant de sa responsabilité,
- 19A-5 : l'admission des fournitures et des services,
- 19A-6 : les certificats administratifs de travail,
- 19A-7 : la signature des attestations diverses nécessaires à la vie professionnelle des agents du territoire dès lors qu'il n'y a pas d'éléments financiers ou qui nécessitent un accès direct à leur dossier administratif,
- 19A-8 : Billets SNCF (congés annuels),
- 19A-9 : les actes relatifs à la gestion du personnel rattaché directement à l'autorité hiérarchique du délégué aux fonctions ressources : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement,

- 19A-10 : les dépôts de plaintes simples auprès d'un service de police, de gendarmerie ou auprès du parquet - *par écrit*, au nom et pour le compte du département, en cas de préjudice causé à la collectivité.

19-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure SLOWENSKY, la délégation qui lui est conférée par l'article 19-A est exercée dans l'ordre établi par le tableau suivant :

Articles	Suppléant n° 1	Suppléant n°2	Suppléant n°3
19 A-1 à 19 A-2 19 A-4 à 19A-10	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	M. Olivier MANGEAT, directeur adjoint aménagement	/
19 A-3	M. Denis MANGIN, directeur des services sur le territoire	M. Olivier MANGEAT, directeur adjoint aménagement	Mme Patricia VICQUENAULT, Correspondant territorial logistique

Article 20 : DELEGATION DE SIGNATURE A LA CORRESPONDANTE TERRITORIALE BATIMENT PAR INTERIM, MADAME ANNE-LAURE SLOWENSKY

20-A : Délégation de signature est donnée à Mme Anne-Laure SLOWENSKY, correspondant bâtiments sur le territoire de Terres de Lorraine par intérim, à l'effet de signer, sous la surveillance et sous la responsabilité du conseil départemental, les actes relevant des compétences précitées :

- 20A-1 : les actes relatifs à la gestion du personnel qui lui est rattaché directement : l'attribution des congés annuels, les autorisations d'absence, les ordres de mission, les états de frais de déplacement, les entretiens professionnels des agents de service du territoire.

20-B : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure SLOWENSKY, la délégation qui lui est conférée par l'article 20-A est exercée dans l'ordre du tableau suivant :

Article	Suppléant n° 1	Suppléant n°2
20A-1	M. Denis MANGIN directeur des services sur le territoire	M. Olivier MANGEAT directeur adjoint aménagement

Article 21 : En cas d'absence ou d'empêchement du titulaire d'une délégation et de l'ensemble de ses suppléants prévus dans les articles précédents, les délégations sont exercées par Stéphanie TEN EYCK, directrice générale des services.

Article 22 : Le précédent arrêté 1094MMC17 en date du 20 mars 2017 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 23 : La directrice générale des services du département de Meurthe-et-Moselle est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle et affiché dans les locaux du Conseil Départemental, 48 Esplanade Jacques Baudot, 54000 NANCY. Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Nancy, 5 Place Carrière, 54000 NANCY.

Fait à Nancy, le 27 avril 2017

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

MATHIEU KLEIN

DIRECTION GENERALE ADJOINTE SOLIDARITES**Service Protection Maternelle et Infantile****ARRÊTÉ N°2017-3 ETABLISSANT LA LISTE DES CONSULTATIONS DE PMI
EN MEURTHE ET MOSELLE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 2112-2 et R. 2112-1 et suivants,
Sur proposition de Mme le Dr Marie-Christine COLOMBO, médecin responsable départemental de PMI et de
Mme Stéphanie TEN-EYCK, Directrice générale des services départementaux,

A R R E T E

ainsi qu'il suit la liste des consultations de Protection Maternelle et Infantile fonctionnant régulièrement au
1^{er} janvier 2017 sur le territoire départemental.

Pour ce qui concerne **LE TERRITOIRE DE LONGWY :**

Maison Départementale des Solidarités de LONGWY / MONT SAINT MARTIN :

Trois lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Longwy-bas, 16 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - 54400 Longwy,

Tél : 03 82 39 59 59.

Sont affectées au fonctionnement de cette consultation Mmes Delphine PREVOT et Aimée RAHARIJAONA, puéricultrices.

Mmes les Drs Myriam JOMAUX et Janice FLAVION assurent la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le premier âge, la consultation fonctionne deux ou trois jours par mois, les jeudis ou vendredis. Pour le deuxième âge, la consultation fonctionne à la demande.

2/ MDS site de Longwy-haut, 2 rue Mercy - 54400 Longwy,

Tél : 03 82 24 96 58.

Est affectée au fonctionnement de cette consultation Mme Sylviane BLOT, puéricultrice.

Mmes les Drs Myriam JOMAUX et Janice FLAVION assurent la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le premier âge, la consultation fonctionne deux ou trois jours par mois, les jeudis ou vendredis. Pour le deuxième âge, la consultation fonctionne à la demande.

3/ MDS site de Mont-Saint-Martin, rue André Pastant - 54350 Mont-Saint-Martin,

Tél : 03 82 26 06 60.

Sont affectées au fonctionnement de cette consultation Mmes Catherine BUZY-KILLIAN et Aimée RAHARIJAONA, puéricultrices.

Mmes les Drs Myriam JOMAUX et Janice FLAVION assurent la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le premier âge, la consultation fonctionne deux ou trois jours par mois, les jeudis ou vendredis. Pour le deuxième âge, la consultation fonctionne à la demande.

Maison Départementale des Solidarités de LONGUYON / VILLERUPT :

Deux lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Longuyon, impasse des Marronniers - 54260 Longuyon,

Tél : 03 82 26 51 21.

Mme Elisabeth FAYON, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mmes les Drs Myriam JOMAUX et Janice FLAVION assurent la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le premier âge, la consultation fonctionne deux ou trois jours par mois, les jeudis ou vendredis. Pour le deuxième âge, la consultation fonctionne à la demande.

2/ MDS site de Villerupt, 2 rue Albert Lebrun - 54190 Villerupt,

Tél : 03 82 89 11 48.

Mmes Myriam BIAVA et Marie LAVILLE, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mmes les Drs Myriam JOMAUX et Janice FLAVION assurent la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le premier âge, la consultation fonctionne deux ou trois jours par mois, les jeudis ou vendredis. Pour le deuxième âge, la consultation fonctionne à la demande.

Pour ce qui concerne **LE TERRITOIRE DE BRIEY :**

Maison Départementale des Solidarités BRIEY / JOEUF :

Trois lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Briey, 14 avenue Albert de Briey - 54150 Briey,

Tél : 03 82 46 23 98.

Mme Suzy DECLERCQ, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Annick DEBLAIS assure la responsabilité médicale du fonctionnement de cette consultation.

Pour le premier âge, la consultation fonctionne le 3^{ème} lundi du mois de 13h30 à 17h00. Pour le 2^{ème} âge, fonctionne le 3^{ème} lundi du mois, tous les deux mois de 9h00 à 12h00.

2/ MDS site de Joeuf, 51 rue du commerce - 54240 Joeuf,

Tél : 03 82 22 10 70.

Mme Delphine CECCARELLI, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Annick DEBLAIS assure la responsabilité médicale du fonctionnement de cette consultation.

La consultation est ouverte les 1^{ers}, 2^{èmes} et 3^{èmes} mardis du mois de 13h30 à 17h00 pour les deux tranches d'âge.

3/ MJC Ville Plurielle, 19 rue Jeanne d'Arc - 54310 Homécourt,

Tél : 03 82 22 11 77.

Mme Suzy DECLERCQ, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Annick DEBLAIS assure la responsabilité médicale du fonctionnement de cette consultation.

La consultation est ouverte le 1^{er} lundi du mois de 13h30 à 17h00 pour les deux tranches d'âge.

Maison Départementale des Solidarités JARNY / PIENNES :

Trois lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Jarny, 20 rue Albert 1^{er} - 54800 Jarny,

Tél : 03 82 33 04 98.

Mmes Corine CARA et Isabelle BEGLIOMINI, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Sylvie BRUCKER * assure la responsabilité médicale du fonctionnement de cette consultation.

La consultation fonctionne tous les jeudis de 13h30 à 17h00 pour le 1^{er} âge et un jeudi matin par mois de 8h45 à 12h pour le 2^{ème} âge.

* En l'absence prolongée de madame le docteur BRUCKER, des consultations de puériculture sont organisées chaque vendredi de 9h à 11h par Mme Corinne CARA, puéricultrice.

2/ MDS site de Piennes, rue Guy Moquet -54490 Piennes,

Tél : 03 82 21 92 31.

Mme Sandrine PIERRET, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Sylvie BRUCKER * assure la responsabilité médicale du fonctionnement de cette consultation.

Pour le 1^{er} âge, la consultation est ouverte 3 lundis par mois de 8h40 à 11h25. Pour le 2^{ème} âge, la consultation est ouverte un lundi par mois de 13h30 à 16h30.

* En l'absence prolongée de madame le docteur BRUCKER, des consultations de puériculture sont organisées chaque lundi de 14h à 16h par Mme Sandrine PIERRET, puéricultrice.

3/ Antenne de Tucquegnieux, collège Joliot Curie, rue Clémenceau - 54640 Tucquegnieux,

Tél : 03 82 21 32 83.

Mme Isabelle BEGLIOMINI, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Annick DEBLAIS assure la responsabilité médicale du fonctionnement de cette consultation.

Pour le 1^{er} âge, la consultation fonctionne le 2^{ème} lundi du mois de 13h30 à 17h30. Pour le 2^{ème} âge, la consultation fonctionne une fois par trimestre, le matin, à la demande.

Pour ce qui concerne **LE TERRITOIRE TERRES DE LORRAINE :**

Maison Départementale des Solidarités TOUL / COLOMBEY :

Deux lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Toul-centre, 2 cours Raymond Poincaré - 54200 Toul,

Tél : 03 83 43 03 54.

Mmes Amandine PINTO, Catherine RICHERT et Dany BLANCHARD, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mmes les Drs Brigitte DERLON et Françoise HIMON assurent la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le 1^{er} âge, la consultation est ouverte tous les jeudis de 13h30 à 17h00. Pour le 2^{ème} âge, la consultation est ouverte un mercredi après-midi par mois.

2/ MDS site de Toul Croix de Metz, Espace Malraux, place Henri Miller -54200 Toul,
Tél : 03 83 65 39 00.

Mmes Anne FERRAND et Marie Laure MEYER, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Lucile AST et M. le Dr Richard CLAUDON assurent la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour les deux tranches d'âge, la consultation est ouverte tous les jeudis, en après-midi et un lundi après-midi par mois.

Maison Départementale des Solidarités NEUVES MAISONS / VEZELISE :

Deux lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Neuves Maisons, 6 rue Jean Jaurès - 54230 Neuves Maisons, Tél : 03 83 47 19 21.

Mmes Marie Odile LEBAN et Bernadette POUPART, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mmes les Drs Lucile AST et Elodie DAILLY assurent la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le 1^{er} âge, la consultation est ouverte tous les mardis après-midi. Pour le 2^{ème} âge, la consultation est ouverte les 1ers, 2èmes et 3èmes lundis du mois en après-midi.

2/ MDS site de Vézelize, 3 place du château - 54330 Vézelize,
Tél : 03 83 26 90 12.

Mmes Isabelle BIENTZ et Catherine MARCHAL, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Elodie DAILLY assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte les 1ers et 3èmes jeudis du mois en après-midi pour les deux tranches d'âge.

Pour ce qui concerne **LE TERRITOIRE VAL DE LORRAINE :**

Maison Départementale des Solidarités BASSIN DE PONT A MOUSSON :

Quatre lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Blénod-Lès-Pont-A-Mousson, rue Françoise Dolto - 54700 Blénod-Lès-Pont-A-Mousson,
Tél : 03 83 82 35 81.

Mme Géraldine NOEL, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Marie ANTOINE assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte 2 jeudis après-midi par mois pour les deux tranches d'âge.

2/ MDS site de Dieulouard, 14 rue de la Chavée - 54380 Dieulouard,
Tél : 03 83 23 58 41.

Mme Laure BOCA, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Marie ANTOINE assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte un jeudi par mois le matin pour les deux tranches d'âge.

3/ Pagny-sur-Moselle, Résidence Jeanclaude, 28 rue Nivoy - 54530 Pagny sur Moselle,
Tél : 03 83 82 35 81.

Mme Géraldine NOEL, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Marie ANTOINE assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte un jeudi matin par mois pour les deux tranches d'âge.

4/ MDS site de Pont-à-Mousson, 26 rue du Maréchal Joffre - 54700 Pont-à-Mousson,
Tél : 03 83 81 15 21.

Mmes Mathilde BAROT et Céline PIETRAS, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Marie ANTOINE assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte, pour le 1^{er} âge les 1ers, 2èmes et 3èmes mardis matins du mois. Pour le 2^{ème} âge, la consultation est ouverte un mercredi par mois.

Maison Départementale des Solidarités BASSIN DE POMPEY :

Quatre lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Champigneulles, Bâtiment Arlequin, 2 rue Lucien Hinzelin - 54250 Champigneulles,
Tél : 03 83 31 20 45.

Mme Anne ANDREUX, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Florence GRENOT assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte 2 à 3 vendredis matins par mois pour les deux tranches d'âge.

2/ MDS site de Pompey, 112 rue des quatre éléments - 54340 Pompey,

Tél : 03 83 47 88 19.

Mme Sophie AUBEL, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Florence GRENOT assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte 2 à 3 mardis matins par mois pour les deux tranches d'âge.

3/ Antenne de Liverdun, 10 rue de pré St Nicolas - 54460 Liverdun,

Tél : 03 83 47 88 19.

Mme Florence DILLENSIGER, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Florence GRENOT assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte un jeudi matin par mois pour les deux tranches d'âge.

4/ Antenne de Frouard, Bâtiment Jean Moulin, 21 rue de la Résistance - 54390 Frouard,

Tél : 03 83 47 88 19.

Mme Florence DILLENSIGER, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Florence GRENOT assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte un jeudi matin par mois pour les deux tranches d'âge.

Pour ce qui concerne **LE TERRITOIRE DE LUNEVILLE** :

Maison Départementale des Solidarités LUNEVILLE :

Cinq lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Blainville sur l'eau, 1 bis rue du presbytère - 54360 Blainville sur l'eau,

Tél : 03 83 75 80 75.

Mme Myriam CHEMINOT, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Violaine BONNET assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte un jeudi par mois toute la journée, pour les deux tranches d'âge.

2/ MDS site de Lunéville centre, 28 rue de la République - 54300 Lunéville, Tél : 03 83 74 00 11.

Mmes Valérie CADARIO, Béatrice PELTRE et Magalie SPOR, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Violaine BONNET assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le 1^{er} âge, la consultation est ouverte les 2èmes et 4èmes mardis du mois, toute la journée (avec mesdames Cadario ou Peltre), le 2^{ème} jeudi du mois, l'après-midi (avec Mme Spor).

3/ MDS site de Lunéville Lamartine, 80 rue Ernest Bichat - 54300 Lunéville, Tél : 03 83 73 30 12.

Mme Sylvie DAVERDISSE, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Violaine BONNET assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte, pour les deux tranches d'âge, les 1ers et 3èmes mardis matins du mois, et selon les besoins le 4^{ème} jeudi matin du mois.

4/ Antenne d'Einville au Jard, 35 grande rue - 54370 Einville au Jard,

Tél : 03 83 72 90 62.

Mme Magali SPOR, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Violaine BONNET assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte le 2^{ème} jeudi du mois, le matin.

5/ Maison de santé de Bayon, 4 rue Maizeray - 54290 Bayon,

Tél : 03 69 67 39 39.

Mme Marie-Hélène ADNET, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Violaine BONNET assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte le 1^{er} jeudi du mois, en matinée pour les deux tranches d'âge.

Maison Départementale des Solidarités BACCARAT :

Quatre lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Baccarat, Parc municipal P. Michaut - 54120 Baccarat,

Tél : 03 83 75 10 72.

Mme Emilie BERGER, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Monique PETRONIN assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte, pour les deux tranches d'âge, le premier jeudi et le troisième lundi du mois, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

2/ Centre Bon Accueil de Blâmont, 5 rue des Capucins - 54540 Blâmont,

Tél : 03 83 42 42 80.

Mme Christelle VOGIN, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Monique PETRONIN assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte, pour les deux tranches d'âge, le 2^{ème} lundi du mois de 13h30 à 17h00.

3/ Maison de santé de Badonviller, 2 rue Fénel - 54540 Badonviller,

Tél : 03 83 42 11 43.

Mme Marjorie NAGEL, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Monique PETRONIN assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte, pour les deux tranches d'âge, les 3èmes jeudis du mois, de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00.

4/ Antenne de Cirey-sur-Vezouze, 2 place Chevandier - 54480 Cirey sur Vezouze,

Tél : 03 83 42 55 55.

Mme Christelle VOGIN, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Monique PETRONIN assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte, pour les deux tranches d'âge, le 1^{er} lundi du mois toute la journée et le 2^{ème} lundi matin du mois.

Pour ce qui concerne **LE TERRITOIRE DE NANCY ET COURONNE** :

Dans LE SECTEUR DE NANCY :

Maison Départementale des Solidarités NANCY NORD :

Deux lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site Calmette, 54 rue des 4 églises - 54000 Nancy,

Tél : 03 83 17 03 30.

Mmes Marie-Agnès BLIN et Linda MEYER, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Marie Hélène BINET assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation pour le premier âge a lieu le mardi après-midi et le jeudi après-midi ; il n'y a pas de consultation spécifique pour le 2^{ème} âge.

2/ Centre social de l'OHS à Beaugard, 269 avenue de Boufflers - 54000 Nancy,

Tél : 03 83 96 10 00.

Mme Noémie L'HUILLIER, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Marie Hélène BINET assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation pour le premier âge a lieu les 1ers et 3èmes lundis du mois.

Maison Départementale des Solidarités NANCY SUD :

Deux lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site Donzelot, 14 rue des jonquilles - 54000 Nancy,

Tél : 03 83 27 06 15.

Mme Christiane POCHARD, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Françoise MARCHAL assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne tous les mardis après-midi pour le 1^{er} âge ainsi qu'un lundi par mois.

2/ MDS site Loritz, 22 rue de Saverne - 54000 Nancy,

Tél : 03 83 35 84 76.

Mmes Patricia SENET et Patricia WENDEROTH, puéricultrices, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Françoise MARCHAL assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne tous les jeudis après-midi ainsi qu'un mercredi matin par mois pour le 1^{er} âge et un mercredi matin par mois pour le 2^{ème} âge.

Dans LE SECTEUR EST :

Maison Départementale des Solidarités COURONNE :

Deux lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de St Nicolas de Port, 2 bis rue Brudchoux - 54210 St Nicolas de Port,

Tél : 03 83 45 23 52.

Mme Nadine MAURE, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Catherine MOUSEL assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne, pour les deux tranches d'âge, les 1ers, 2èmes et 3èmes mardis matins et le 4^{ème} mardi après-midi du mois.

2/ MDS site de Dombasle-sur-Meurthe, route de Lunéville - 54110 Dombasle sur Meurthe,

Tél : 03 83 48 21 44.

Mme Elise ROUSSEL, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Catherine MOUSEL assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne, pour les deux tranches d'âge, les 1ers, 3èmes jeudis matins et le 4^{ème} jeudi après-midi du mois.

Maison Départementale des Solidarités GRAND NANCY NORD EST :

Trois lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site d'Essey-lès-Nancy, ZI La porte verte, 1 rue de la Pallée - 54280 Essey lès Nancy,
Tél : 03 83 33 19 12.

Mme Agnès DELON, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Adeline MARTEL assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne un jeudi après-midi par mois pour les deux tranches d'âge.

2/ Essey-lès-Nancy, bâtiment Turquoise, 9 allée Carl Fabergé - 54270 Essey lès Nancy,
Tél : 03 83 21 76 49 ou 03 83 29 35 88.

Mme Aurore TILLEMENT, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Agathe DE SA assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne 3 mardis matins par mois pour les deux tranches d'âge.

3/ MDS site Malzéville/Driant, 44 rue du colonel Driant - 54220 Malzéville,
Tél : 03 83 29 34 88.

Mme Stéphanie GOUNANT, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Adeline MARTEL assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation

La consultation fonctionne les 1ers, 2èmes et 3èmes jeudis après-midi du mois pour les deux tranches d'âge. En fonction des demandes, Mme le Dr DE SA assure une consultation supplémentaire les mardis après-midi.

Maison Départementale des Solidarités GRAND NANCY SUD EST :

Trois lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site de Jarville, 4 rue JP Rameau - 54140 Jarville,
Tél : 03 83 56 84 42.

Mme Harmony WONNER, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Virginie GODFROY assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne les lundis après-midis pour les 2 tranches d'âge avec priorité pour les moins de 2 ans. Pour le 2^{ème} âge, la consultation fonctionne à la demande.

2/ MDS site de Tomblaine, 11 rue de la paix BP 57 - 54510 Tomblaine,
Tél : 03 83 29 22 96.

Mme Chantal DILLMANN, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Virginie GODFROY assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte les jeudis après-midis pour les 2 tranches d'âge avec priorité aux moins de 2 ans. Pour le 2^{ème} âge, la consultation fonctionne à la demande.

3/ Laneuveville-devant-Nancy, bâtiment Diamant, rue des Aulnois - 54410 Laneuveville-devant-Nancy,
Tél : 03 83 54 34 30.

Mme Gaëlle CUVELIER, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Virginie GODFROY assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte un mardi matin par mois pour les 2 tranches d'âge.

Dans LE SECTEUR OUEST :**Maison Départementale des Solidarités VANDOEUVRE :**

Un lieu de consultation est organisé :

1/ MDS site Vand'Est, Bâtiment Les Serins, 1 rue Goethe - 54500 Vandoeuvre,
Tél : 03 83 55 44 31.

Mmes Marianne MORAWSKI, Blandine BOURDAUDHUI et Patricia DALSTEIN, puéricultrices sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Françoise BIES assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

Pour le 1^{er} âge, la consultation fonctionne les lundis et vendredis de 13h30 à 18h00 ainsi que le mardi de 9h00 à 12h00. Pour le 2^{ème} âge, la consultation fonctionne un vendredi par mois de 9h00 à 12h00.

Maison Départementale des Solidarités PLATEAU ET PROVINCES :

Quatre lieux de consultation sont organisés :

1/ MDS site plateau de Haye, 1339 avenue Pinchard -54000 Nancy,
Tél : 03 83 97 11 44.

Mmes Marie-Laure GASSMAN et Edith RICHARDOT, puéricultrices sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Fabienne DILIGENT assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne le mercredi matin et le jeudi après-midi pour le 1^{er} âge et les 1ers et 3èmes vendredis après-midi du mois pour le 2^{ème} âge.

2/ MDS antenne Maxéville centre, 1 rue de la République - 54320 Maxéville,

Tél : 03 83 32 96 47 ou 03 83 25 24 39.

Mme Edith RICHARDOT, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Fabienne DILIGENT assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne un mercredi matin par mois pour les deux tranches d'âge.

3/ MDS site Champ le Bœuf, 23 rue de la Meuse - 54520 Laxou,

Tél : 03 83 96 29 43.

Mmes Alice BARTHELEMY et Béatrice SAUSSE, puéricultrices ainsi que Mme Nathalie BERNHARD, éducatrice de jeunes enfants, sont affectées au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Fabienne DILIGENT assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation fonctionne les mardis après-midi pour le 1^{er} âge. Pour le 2^{ème} âge, une consultation par mois est ouverte à la demande.

4/ MDS site de Laxou, 3 rue Raymond Poincaré - 54520 Laxou,

Tél : 03 83 27 74 79.

Mme Isabelle TROMPETTE, puéricultrice, est affectée au fonctionnement de cette consultation.

Mme le Dr Cécile GARRIGUES assure la responsabilité médicale du fonctionnement de la consultation.

La consultation est ouverte tous les jeudis après-midi pour les deux tranches d'âge.

Nancy, le 10 avril 2017

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

La vice-présidente déléguée à l'enfance et à la famille, à la santé et au développement social,

Agnès MARCHAND

---ooOoo---

ARRÊTÉ 2017-DISAS-106-PMI RELATIF A LA MODIFICATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL DE LA MICRO-CRECHE « LES P'TITS PANDAS » A PULNOY

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Vu le chapitre IV du titre II du livre III de la 2^{ème} partie du code de la santé publique, notamment les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants moins de six ans ;

Vu l'arrêté 2017-DISAS-20-PMI autorisant la création de la micro crèche

« Les P'tits Pandas » à Pulnoy ;

Vu l'article R.2324-23 du code de la santé publique portant délégation du médecin responsable du service départemental de PMI au médecin de territoire pour la visite sur place et l'avis favorable du médecin départemental en date du 14 mars 2017;

SUR proposition de la directrice générale adjointe aux solidarités,

ARRETE

Article 1^{er} : La SAS LES P'TITS BAMBOUS, représentée par sa présidente Madame Doris THIRIOT, est autorisée est autorisée à augmenter la capacité d'accueil de la structure « Les p'tits pandas » à compter du lundi 20 mars 2017.

Article 2 : La capacité d'accueil maximale de la structure est de **10 places**, pour des enfants âgés de 2 mois à 4 ans. L'accueil en surnombre n'est pas autorisé.

Article 3 : La référente technique de la structure est Madame Doris THIRIOT, éducateur de jeunes enfants ayant plus de trois ans d'expérience auprès de jeunes enfants.

Article 4 : L'encadrement des enfants est assuré par au minimum deux professionnels présents.

Article 5 : La SAS LES P'TITS BAMBOUS informera, **par écrit**, le président du Conseil Départemental de toute modification intervenant dans la composition du personnel, ou dans le fonctionnement de la structure.

Article 6: Madame la directrice générale des services départementaux et madame la directrice générale adjointe aux solidarités sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la SAS LES P'TITS BAMBOUS, à monsieur le maire de Pulnoy et à madame la directrice de la caisse d'allocations familiales.

NANCY, le 23 mars 2017

Pour le président du Conseil Départemental et, par délégation,
La vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social
Agnès MARCHAND

---ooOoo---

AVIS 2017-DISAS-107-PMI RELATIF A LA MODIFICATION DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES PRIMEVERES » A LUDRES

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

VU le chapitre IV du titre II du livre III de la 2^{ème} partie du code de la santé publique, notamment les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48 ;

VU la demande de la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Ludres sollicitant l'avis du Président du Conseil Départemental sur la modification de fonctionnement de la structure « Les primevères » ;

VU l'arrêté municipal du 13 décembre 2016 autorisant l'ouverture de l'établissement au public ainsi que les avis des sous-commissions départementales pour la sécurité et pour l'accessibilité ;

VU l'article R.2324-23 du code de la santé publique portant délégation du médecin responsable du service départemental de PMI au médecin de territoire pour la visite sur place ;

VU le compte-rendu de la visite sur site réalisée par le Dr GARRIGUES, médecin de PMI du territoire de Nancy et l'avis favorable du médecin départemental de PMI en date du 14 mars 2017;

SUR proposition de madame la directrice générale adjointe aux Solidarités,

Emet un avis favorable :

A la modification de fonctionnement de la structure à compter du 1^{er} mars 2017.

La capacité d'accueil de la structure passe de 20 à 30 places à compter du 1^{er} mars 2017 pour des enfants de 2 mois à 6 ans dont. La répartition des places est la suivante : 20 places en accueil régulier et 10 places en accueil occasionnel.

La direction de la structure est assurée par madame BRUNELLA, titulaire du diplôme d'état de puéricultrice. L'effectif du personnel permet d'assurer la présence auprès des enfants d'au moins un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et au moins un professionnel pour huit enfants qui marchent.

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement répondent aux exigences légales.

Le président du Centre Communal d'Action Sociale informera, par écrit, le président du conseil Départemental de toute modification intervenant dans la composition du personnel, ou dans le fonctionnement de la structure d'accueil.

NANCY, le 23 mars 2017

Pour le président du Conseil Départemental, et par délégation,
La vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social,
Agnès MARCHAND

---ooOoo---

AVIS 2017-DISAS-127-PMI RELATIF AU CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LA CLEF DES CHAMPS » A BACCARAT

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

VU le chapitre IV du titre II du livre III de la 2^{ème} partie du code de la santé publique, notamment les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48 ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants moins de six ans ;
VU la demande formulée par le SIVOM des Vallées du Cristal relatif au changement de gestionnaire de la structure « La clé des champs » à Baccarat ;
VU l'article R 2324-23 du code de la santé publique portant délégation du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile au médecin du territoire pour la visite sur place ;
VU l'avis technique du médecin du territoire de Lunéville et l'avis favorable du médecin responsable du service départemental de PMI en date du 31 mars 2017 ;
SUR proposition de la directrice générale adjointe aux solidarités,

Emet un avis favorable :

Au changement de gestionnaire de la structure « La clé des champs » située 9 rue humbepaire à Baccarat avec date d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Le gestionnaire de la structure est le SIVOM des Vallées du Cristal.

La direction de la structure est assurée par madame GUENOT, puéricultrice diplômée d'Etat, justifiant de trois ans d'expérience professionnelle auprès des jeunes enfants.

La capacité d'accueil maximale de la structure est de 26 places, en accueil polyvalent pour l'accueil des enfants de 2 mois et demi à 6 ans.

Monsieur le président du SIVOM s'engage à informer, par écrit, le Président du Conseil Départemental de toute modification intervenant dans le fonctionnement et dans la composition de la structure.

NANCY, le 11 avril 2017

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

La vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social

Agnès MARCHAND

---ooOoo---

AVIS 2017-DISAS-128-PMI RELATIF AU CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LES COPAINS D'ABORD » A BLAMONT

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

VU le chapitre IV du titre II du livre III de la 2^{ème} partie du code de la santé publique, notamment les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48 ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants moins de six ans ;

VU la demande formulée par la communauté de communes de Vezouze en Piémont relatif au changement de gestionnaire de la structure « les copains d'abord » ;

VU l'article R 2324-23 du code de la santé publique portant délégation du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile au médecin du territoire pour la visite sur place ;

VU l'avis technique du médecin du territoire de Lunéville et l'avis favorable du médecin responsable du service départemental de PMI en date du 31 mars 2017 ;

SUR proposition de la directrice générale adjointe aux solidarités,

Emet un avis favorable :

Au changement de gestionnaire de la structure « les copains d'abord » à Blâmont avec date d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Le gestionnaire de la structure est la communauté de communes de Vezouze en Piémont.

La direction de la structure est assurée par madame Mme LAMBERT éducatrice de jeunes enfants, justifiant de plusieurs années d'expérience professionnelle auprès des jeunes enfants.

La capacité d'accueil de la structure est de 25 places en accueil polyvalent.

Monsieur le président de la communauté de communes de Vezouze en Piémont s'engage à informer, par écrit, le Président du Conseil Départemental de toute modification intervenant dans le fonctionnement et dans la composition de la structure.

NANCY, le 11 avril 2017

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

La vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social,

Agnès MARCHAND

---ooOoo---

**AVIS 2017-DISAS-129-PMI RELATIF AU CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE DE LA STRUCTURE
D'ACCUEIL «VITAMINES» A BADONVILLER**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

VU le chapitre IV du titre II du livre III de la 2^{ème} partie du code de la santé publique, notamment les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48 ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants moins de six ans ;

VU la demande formulée par la communauté de communes de Vezouze en Piémont relatif au changement de gestionnaire de la structure « Vitamines » à Badonviller ;

VU l'article R 2324-23 du code de la santé publique portant délégation du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile au médecin du territoire pour la visite sur place ;

VU l'avis technique du médecin du territoire de Lunéville et l'avis favorable du médecin responsable du service départemental de PMI en date du 31 mars 2017 ;

SUR proposition de la directrice générale adjointe aux solidarités,

Emet un avis favorable :

Au changement de gestionnaire de la structure « Vitamines » à Badonviller avec date d'effet le 1^{er} janvier 2017.

Le gestionnaire de la structure est la communauté de communes de Vezouze en Piémont.

La direction de la structure est assurée par madame Mme DIDIERJEAN, éducatrice de jeunes enfants, justifiant de plusieurs années d'expérience professionnelle auprès des jeunes enfants.

La capacité d'accueil de la structure est de 18 places en accueil polyvalent.

Monsieur le président de la communauté de communes de Vezouze en Piémont s'engage à informer, par écrit, le Président du Conseil Départemental de toute modification intervenant dans le fonctionnement et dans la composition de la structure.

NANCY, le 11 avril 2017

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

La vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social

Agnès MARCHAND

---ooOoo---

**AVIS 2017-DISAS-130-PMI RELATIF A LA TRANSFORMATION DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL
« LES P'TITS D'BULL » A BLENOD LES TOUL**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE

VU le chapitre IV du titre II du livre III de la 2^{ème} partie du code de la santé publique, notamment les articles L.2324-1 à L.2324-4 et R.2324-16 à R.2324-48 ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2000 relatif aux personnels des établissements et services d'accueil des enfants moins de six ans ;

VU la demande de la communauté de communes du pays de Colombey et du sud Toulinois en date du 26 décembre 2016 sollicitant l'avis du Président du Conseil Départemental sur le changement de gestionnaire et sur le transfert de la structure « Les p'tits d'bull » de Bulligny à Blénod les Toul ;

VU l'arrêté municipal en date du 24 mars 2017 autorisant l'ouverture de l'établissement au public ainsi que les avis des sous-commissions départementales pour la sécurité dans les établissements recevant du public et pour l'accessibilité ;

VU l'article R 2324-23 du code de la santé publique portant délégation du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile au médecin du territoire pour la visite sur place ;

VU les conclusions de la visite technique du 17 mars 2017 réalisée par le Docteur DERLON, médecin de PMI du territoire de Terres de Lorraine et l'avis favorable du médecin responsable du service départemental de PMI ;

SUR proposition de la directrice générale adjointe aux solidarités,

Emet un avis favorable à la modification de fonctionnement de la structure « Les p'tits d'bull » à compter du 3 avril 2017.

Les locaux de la structure sont situés 4 route de Mont le Vignoble 54113 Blénod-les-Toul.

Le gestionnaire de la structure est le Groupement d'intérêt public « Grandir et vieillir en pays de Colombey ».

La capacité d'accueil de la structure est de 12 places en accueil polyvalent.

Les conditions de fonctionnement de la structure multi-accueil permettent de veiller à la santé, à la sécurité, au bien-être ainsi qu'au développement des enfants accueillis.

La direction de la structure est assurée par Mme MULLER, titulaire du diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, et justifiant d'une expérience professionnelle.

L'effectif du personnel permet d'assurer la présence auprès des enfants d'au moins un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et au moins un professionnel pour huit enfants qui marchent.

Madame la Présidente du GIP informera, par écrit, le président du Conseil Départemental de toute modification intervenant dans la composition du personnel, ou dans le fonctionnement de la structure d'accueil.

NANCY, le 11 avril 2017

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

La vice-présidente déléguée à l'enfance, à la famille, à la santé et au développement social

Agnès MARCHAND

00000

000

0

Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du département. L'intégralité des délibérations de la commission permanente et du conseil départemental est publiée dans un procès-verbal officiel spécifique à chaque séance, qui peut être consulté par le public à l'accueil du :

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
48, ESPLANADE JACQUES BAUDOT
54000 - NANCY**

